

**Le jeudi 22 février 2018 à 18h00**  
**A St SAUVEUR DE MONTAGUT, Salle du Manoulier**

Étaient présents :

MERCHAT Jacques, ADRIEN Eliane, BERNARD Jean-Paul, BLANC Amédée, BOULON Jean-Luc , BOUVERAT Noël, CHOSSON Jacky, CIMAZ Michel, COUTURIER Dominique, DUHOO Olivier, FINIELS Martine, MALLET TORRES Nathalie, MOREL Brigitte, PRIEZ Patrick, QUATREMER Gilles, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Denis, TAULEIGNE Marc, VALLON Jean-Paul, VEYREINC François, VILLEMAGNE Michel.

Jacques Merchat ouvre la séance. Le quorum est atteint, (22 présents, le minimum étant de 16 membres). Il se félicite de cette bonne participation. Il rappelle la règle selon laquelle les suppléants désignés par les EPCI au SyMCA ne sont pas affectés nommément à un titulaire en particulier.

Il s'agit du premier Comité syndical depuis les élections et la mise en place de la nouvelle gouvernance le 20 décembre 2018.

**1. Points d'avancement du SCoT : informations, réunions territoriales...**

Jacques Merchat informe sur le déroulement du COPIL SCoT qui s'est tenu le 8 février 2018 au Pouzin.

Ce COPIL a été l'occasion de présenter Bénédicte POPIN qui a été recrutée pour occuper le poste de Directrice/Cheffe de projet et qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril prochain. Bénédicte POPIN a un DESS Urbanisme/Aménagement du territoire. Elle est fonctionnaire d'Etat à la DDT de la Drôme et sera recrutée par détachement. Elle a travaillé sur des PLH et piloté côté DDT le projet du SCoT d'Avignon.

Elle a déjà assisté au COPIL du 8 février, participera autant que faire se peut aux réunions territoriales de mars, et contribue déjà à l'avancement du travail.

A compter du 3 avril 2018, l'équipe technique SCoT sera donc composée de 4 personnes : la cheffe de projet SCoT : Bénédicte POPIN (1ETP), 2 chargés de mission : Béatrice FRASSON-MARIN et Valentin RABIER (2 ETP), et un poste pour assurer le fonctionnement administratif et financier du SyMCA : Christine MAISONNEUVE (actuellement 28h/hebdo, à redimensionner le cas échéant.

Jacques Merchat tient à remercier vivement Amélie Ravel, Directrice du SyMCA qui a quitté sa fonction le 31 décembre 2017, pour son engagement sur le Centre Ardèche tout au long des dernières années.

Le Comité de pilotage du 8 février a permis d'amender la présentation du Diagnostic et de l'EIE qui sera faite lors des 4 réunions territoriales en mars prochain, auxquelles sont conviés tous les maires et président(e)s des EPCI du territoire du SCoT et leurs collaborateurs (DGS, agents urbanisme, etc.), les délégué(e)s titulaires et suppléants du SyMCA :

- **Le 15 mars de 10h à 12h30** à la salle des fêtes de Dunière pour les communes de la **Basse vallée de l'Eyrieux-Pays de Vernoux**, co-présidée par Nathalie MALET-TORRES pour ce secteur.
- **Le 15 mars de 14h30 à 17h** à la mairie de Rompon pour les communes du **Bassin Ouvèze-Payre**, co-présidée par François VEYREINC pour ce secteur.
- **Le 22 mars de 10h à 12h30** au Centre culturel de Lamastre pour le secteur **Pays de Lamastre**, co-présidée par Jacky CHOSSON.
- **Le 22 mars de 18h à 20h30** à la salle de la Chapelle au Cheylard pour le secteur **Val'Eyrieux**, co-présidée par Brigitte MOREL.

Jacques MERCHAT rappelle que le diagnostic est une photographie du territoire qui évoluera au fur et à mesure de la connaissance de nouvelles données disponibles, et ce, tout au long de l'élaboration du SCoT. Certaines données du diagnostic et de l'EIE déjà « anciennes » sont en cours de mise à jour.

Le Président souligne l'importance de cette étape d'appropriation du diagnostic par l'ensemble du territoire. Ce travail, et les enjeux qui en découlent, sont le socle de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui démarre cette année. Le calendrier établi avec l'AMO Tercia prévoit un PADD finalisé au printemps 2019, temps nécessaire à un projet partagé (ateliers, réunions de concertation, etc.). Ensuite le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) conduira le projet jusqu'au printemps 2020. Les allers-retours avec les services de l'Etat qui suivront laissent envisager un arrêt du SCoT Centre Ardèche et une approbation pour fin 2020.

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant €	Origines	Montant
<b>SCoT</b>			
- Personnel (3 ETP)			
Direction (9 mois) + 2 chargés de mission (12 mois)	158 468		
- Frais déplacements	5 000		
- Report partenariat 2017 : Faible densité / Plan Paysage / AMO Flash / OCSGE /	24 075		
- Frais de communication : lettres infos, réunions..	15 000		
- Divers : Actualisation SIG (salarié un mois), Adhésion fédé SCoT, Hébergement Site, Formations,	5 700		
- Virement vers section investissement	35 000		
<b>Assistance administrative et comptable</b> à temps partiel (12 mois)	25 505		
<b>LEADER</b>			
Fonctionnement service unifié 2017	6 542		
Assistance AMO Ingénierie territoriale	1 975		
Outils de communication Prévisionnel	3 000		
Frais de déplacements Indemnisation élus délégués Leader	2 000		
<b>Fonctionnement structure :</b>	25 000		
<b>Location locaux</b>	15 900		
Frais déménagement	3 500		
Prestation archives et élimination	4 280		
Indemnités élus (Pdt + 5 Vice Pdt) et indemnités percepteur	26 340		
Personnel : Assurances du personnel titulaire et visites médicales	4 950		
Dotations Amortissements provisions	3 907	Recettes sur Investissement	4 173
Ligne trésorerie	1 000		
Versement à Valence Romans Agglomération	181 863		
		<b>Solde Indemnités journalière 2017 2018</b>	5 665
		Excédent fin 2017	<b>271 547</b>
Dépenses imprévues	3 667	<b>APPEL PARTICIPATION A 4.30 € 63 090 hab *4.30 €</b>	271 287
<b>TOTAL</b>	<b>552 672 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>552 672€</b>

Répartition des dépenses de fonctionnement :

- Dépenses dédiées au SCoT = personnel, report de partenariat 2017, frais de communication ...Une partie des dépenses du SCoT est fléchée sur la section Investissement, essentiellement provisionnée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (cabinet TERCIA)
- Coût de l'administratif
- Coût participation Leader Ardèche3
- Coût de fonctionnement de la structure...
- Réinscription de la dette due par le SyMCA à Valence Romans Agglomération.

L'excédent 2017 reporté s'élève à 271 547 € (le compte administratif sera présenté et voté au moment du vote du budget). Cet excédent comprend 115 053 € d'engagement de recettes non perçues en 2017 : dont 89 970 € au titre de Leader.

Alain SALLIER suit le programme LEADER Ardèche<sup>3</sup> pour le SyMCA. Il informe que le logiciel OSIRIS mis en place par la Région pour l'instruction et le versement des subventions n'étant toujours pas opérationnel, les maîtres d'ouvrage se trouvent dans de très grandes difficultés de trésorerie. Pour sa part, le SyMCA n'a toujours pas perçu les subventions pour les postes d'animation attendus pour 2015/2016/2017. Un déblocage est espéré pour 2018.

Jacques Merchat confirme donc que l'appel à participation pour 2018 sera plus élevé qu'en 2017, et se situera à 4.30 € par habitant.

L'appel à 4.30 € ne prend pas en compte l'appel qui sera fait pour INITIACTIVE 26 07.

Jacques MERCHAT rappelle que l'agent chargé de l'animation d'INITIACTIVE 26-07 pour le Centre Ardèche, Nathalie Grivolat, sera mutée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la CAPCA, celle-ci reprenant le portage de la mission pour le compte des 3 intercommunalités du Centre Ardèche.

La CAPCA appellera directement les participations des intercommunalités du territoire couvert par INITIACTIVE 26-07 pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2018.

Estimation appel spécifique SyMCA pour le poste d'animation d'INITIACTIVE : **0.20 € par habitant** couvrant la période du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

La mission d'INITIACTIVE 26-07 couvrant aussi le territoire de la Communauté de communes Rhône-Crussol, celle-ci participe financièrement à ce poste via une Convention. Un avenant à la Convention 2017 entre le SyMCA et la Rhône Crussol sera donc établi pour le premier semestre 2018.

Jacques Merchat rappelle que les recettes budgétaires du SyMCA se limitent à présent à l'appel à participation des EPCI. Le coût moyen d'un SCoT constaté au regard de caractéristiques comparables au Centre Ardèche (strate de population 60 à 80 000 hab., densité, étendue du territoire, etc.) est de l'ordre de 5.50 à 6 €/hab. sur 4 ou 5 ans ; s'agissant bien d'un coût moyen. Selon leurs caractéristiques, certains SCoT peuvent avoir un coût moyen allant jusqu'à 12€/hab/an.

Des provisions avaient été faites sur le SCoT, mais ces provisions ont été largement entamées.

Les SCDI ont été un frein pour le SCoT, mais le fonctionnement a continué à peser.

De plus, sur l'exercice 2016, un peu plus de 100 000 € de recettes attendus au titre du CDDRA n'ont pas été versés par la Région. Le SyMCA a dû absorber ce déficit de recettes sur ses fonds propres.

Jacques Merchat informe les membres du Comité que, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation Urbanisme, le SyMCA a perçu de la DDT un versement de 21 000€ en 2016 correspondant à la prescription de la procédure d'élaboration du SCoT, puis un 2<sup>ème</sup> versement de 19 850€ en 2017 pour la phase d'élaboration du PADD. La 3<sup>ème</sup> et dernière tranche est attribuée l'année de l'arrêt du projet SCoT. Aucune recette n'est donc inscrite pour l'exercice 2018.

Les membres du Comité syndical insistent pour que le calendrier de mise en œuvre du SCoT, à savoir vote du PADD et DOO pour 2020, soit strictement respecté au risque de voir le SCoT soit soumis au vote des collectivités après les élections de 2020 et que le projet politique soit, le cas échéant, remis en cause par de nouvelles équipes politiques. Il est important de rester vigilant à ce que les documents principaux soient approuvés avant cette échéance.

Jacques Merchat et le Comité de pilotage travailleront pour tenir un calendrier le plus contraint possible, mais il semble difficile d'avoir finalisé le SCoT au premier trimestre 2020.

Des échanges sont ensuite engagés sur les coûts d'un SCoT qui, pour certains semblent élevés, même s'ils avaient été annoncés dès le lancement du SCoT. De tels moyens sont nécessaires si le territoire estime que le SCoT est un outil nécessaire à son devenir.

Il est reconnu que le budget proposé fait apparaître des coûts de fonctionnement maîtrisés.

Il est observé, que pour une estimation plus exacte du coût du SCoT, il faudrait ressortir du budget le coût de la participation du SyMCA à LEADER ( soit 13 517€/63 090hab = 0.21€/hab/an)

## 2. DELIBERATIONS

### Ordre de mission permanent et remboursement des frais de déplacements des délégués SyMCA au programme LEADER Ardèche<sup>3</sup>

Alain Sallier présente la délibération portant le remboursement des frais de déplacements des délégués SyMCA au programme **LEADER Ardèche<sup>3</sup>**.

Le territoire est vaste et dans le cadre de Leader, se tiennent des réunions préalables de comité de programmation, et les comités de programmation eux-mêmes.

Deux délégués Leader sont déjà indemnisés de par leur fonction au syndicat

Mais ce n'est pas le cas pour 4 autres délégués et ils ne peuvent être indemnisés dans le cadre de Leader car le programme Leader ne le permet pas.

Aussi, il est proposé que le SyMCA puisse contribuer au remboursement des frais de déplacements de ces délégués.

Le prochain Comité de programmation aura lieu au Cheylard

#### **DELIBERATION**

Il est rappelé que le Parc des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat Mixte Centre Ardèche sont co-contractants d'un programme européen **LEADER Ardèche<sup>3</sup> 2014-2020**.

A ce titre, le SyMCA participe à la gouvernance au sein du Groupe d'Action Locale (GAL).

Par délibération du 20 décembre 2017, le SyMCA a désigné les 3 délégués titulaires SyMCA, et leurs 3 suppléants, siégeant au titre du « Collège public ».

Ces délégués sont :

3 Membres titulaires :	3 Membres suppléants:
Elu généraliste : Roland Roucaute	Elu généraliste : Jacques Merchat
Elu agricole : Alain Sallier	Elu agricole : Jean-Luc Boulon
Elu urbanisme : Dominique Couturier	Elu urbanisme : Patrick Priez

Dans le cadre de leur délégation, ils sont amenés à participer à des réunions occasionnant des déplacements sur et hors département de l'Ardèche.

Le Président propose que les 4 délégués, titulaires ou suppléants, qui ne perçoivent pas d'indemnités au titre de leur fonction de Président ou Vice-président, soient remboursés de leurs frais de déplacements, sur présentation d'un récapitulatif et de justificatifs.

Le Président propose d'établir un ordre de mission permanent pour l'année 2018, aux 4 délégués suivants :

- **Roland ROUCAUTE**
- **Dominique COUTURIER**
- **Jean-Luc BOULON**
- **Patrick PRIEZ**

Les remboursements sont établis selon les modalités suivantes :

Les frais kilométriques sont calculés à partir

- du lieu de résidence du délégué
- Les remboursements sont calculés sur la base de la grille FPT, selon la puissance du véhicule utilisé (carte grise produite)
- Les frais de stationnement/parking seront remboursés.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical autorisent le Président à :

- Etablir un ordre de mission permanent pour les 4 délégués LEADER ci-dessus nommés, au titre de l'année 2018,
- A rembourser leurs frais de déplacements sur présentation d'un récapitulatif et de justificatifs.

Les crédits seront portés au budget principal du SyMCA pour 2018.

Vote : 22 POUR – Vote favorable

## 3. POINTS DIVERS

Jacques Merchat informe l'assemblée que le déménagement du SyMCA est envisagé au 1<sup>er</sup> juillet prochain. Des négociations sont engagées avec les Inforoutes de l'Ardèche pour occuper de nouveaux locaux au Pouzin qu'ils sont en train d'acquérir. Ce déménagement aurait pour but de diminuer les coûts de fonctionnement du SyMCA.

**Le prochain Comité Syndical se déroulera le jeudi 5 avril 2018 à 18h00.**

A l'ordre du jour : Nouveau point SCOT et vote du budget 2018.